

## CONVENTION D'EPANDAGE

(contrat reciproque de mise à disposition de parcelles pour l'épandage de déjections animales)

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'élevage par épandage, Il est convenu entre :

Nom de l'exploitant fournisseur des effluents : **EARL LES GRANDS BOIS**

dénommé producteur d'effluents

Demeurant à : **3 Bis La Courollière**

Sur la commune de:

**85170 BEAUFOU**

ET

Nom de l'exploitant receveur des effluents : **Monsieur RENAUD Samuel**

dénommé agriculteur -bénéficiaire dans ce qui suit.

Demeurant à : **La Tenaillère**

Sur la commune de:

**85170 LE POIRE SUR VIE**

### Article 1 - Engagement du producteur

Le producteur d'effluents s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'utilisateur, une quantité d'effluents d'élevage sous forme de :

**Fumier porcin**

correspondant à :

**1890 unités d'azote**

**1897 unités de P205**

calculées sur la base des références CORPEN les plus actuelles et en période appropriée sur le plan agronomique. le producteur d'effluents complète le bon de livraison à chaque apport.

### Article 2 – Engagement de l'agriculteur-bénéficiaire (receveur des effluents)

L'agriculteur-bénéficiaire atteste que les renseignements ci-dessous et le descriptif des effectifs animaux et des cultures pratiquées présentés au verso de ce contrat sont exacts à cette date. L'agriculteur bénéficiaire

s'engage à valoriser annuellement la quantité de :

**1890 unités N**

**1897 unités P205**

mise à disposition par le producteur d'effluents sur les surfaces épandables de l'exploitation.

L'agriculteur bénéficiaire signe le bon de livraison correspondant à la quantité importée.

L'agriculteur -bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation en vigueur. L'agriculteur bénéficiaire s'engage à joindre copie du présent contrat à toute demande de création ou d'extension d'un bâtiment d'élevage sur son exploitation.

### Article 3 - Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de 10 années à compter de la signature de ce présent contrat

### Article 4 - Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles, l'agriculteur utilisateur devra en avvertir le producteur d'effluents dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.

### Article 5 – Résiliation

La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de 6 mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur adressera un courrier dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation à la Préfecture en indiquant les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

La convention pourra être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

**EFFECTIFS ANIMAUX DE L'EXPLOITATION ET ASSOLEMENT SITUATION ACTUELLE**

ANIMAUX	Nbre Places	TYPE DE CULTURES	
		Rdt	Nbre Ha
		Maïs grain - Grain	70 10
		Blé tendre - Grain	40 10
			0
			0
			0
			0
			0
		Autres utilisations -	0 0
		Pois hiver - Grain	55 0
		luzerne - foin	10 0
		Prairies fauchées/ensilées /enrubanné	5 30,91
		Prairies paturées -	0 0
		Prairies nat inondables pat -	0 0
		Jachère -	0 0
		TOTAL	50,91
		DEROBEES	
		Prairies paturées -	0 0
		Prairies fauchées/ensilées /enrubanné	0 0
		TOTAL	0
		SURFACE TOTALE	50,91

L'agriculteur bénéficiaire déclare ne recevoir aucun autre effluent d'un autre élevage, ou, dans le cas contraire :

L'agriculteur bénéficiaire déclare que son exploitation reçoit des déjections issues des productions suivantes :

type de produit:	0 unités de N	0 unités de P205
type de produit:	0 unités de N	0 unités de P205

Fait en deux exemplaires à :

85170 BEAUFOU

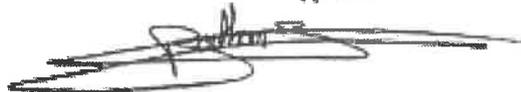
le:

14/04/2020

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur

" Lu et approuvé "



L'utilisateur

" Lu et approuvé "

